Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

L'APPROCHE ORIENTANTE : UNE RECETTE MIRACLE ?

Flore Lecolier

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne, 48 1190 Bruxelles

Tel.: 02/527.25.75 - Fax: 02/527.25.70 E-mail: secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLEFS

Orientation – relégation – inégalités sociales – utilitarisme – émancipation



L'École de nos enfants favorise la relégation vers l'enseignement technique et professionnel, voire le décrochage scolaire. Face à ces constats alarmants, une initiative en matière d'orientation a été prise au sein de la province du Hainaut. L'Approche Orientante, modèle venu du Canada, est mis en place dans les écoles afin de ne plus considérer l'enseignement qualifiant comme un enseignement de seconde zone mais bien de pouvoir y rencontrer des élèves motivés dans la volonté d'apprendre un métier. Un autre objectif de cette approche est de proposer un enseignement général (depuis le fondamental) qui sensibilise les élèves à l'éducation aux choix d'orientation en leur donnant les repères nécessaires pour reconnaître leur sensibilité respectives.

Cette approche est-elle une recette miracle? N'y a-t-il pas derrière des enjeux adéquationnistes entre l'école et le monde du travail?

A ce propos, nous avons confronté les points de vue de Nico Hirtt¹, Olivier Remels² et Bernard De Commer³. Tous les trois ont un avis qui alimente le débat de la finalité émancipatrice ou utilitariste de l'enseignement de demain.

Au lecteur de se faire son opinion face à ces enjeux de l'école du futur ...

¹ Nico Hirtt est un professeur, syndicaliste, chercheur marxiste, agrégé de sciences physiques, enseignant en physique et mathématique dans le Brabant wallon (Belgique), membre fondateur et chargé d'étude à l'Aped (Appel pour une école démocratique), auteur de nombreux articles et ouvrages sur l'école. Il a été rédacteur en chef de la revue trimestrielle « L'école démocratique ».

² Olivier Remels est le secrétaire général de la Fondation pour l'Enseignement. Cette fondation a pour but de créer des ponts entre l'école obligatoire et l'entreprise.

³ Bernard de Commer a été instituteur et permanent syndical jusqu'en janvier 2014; Il est membre du CEF depuis de nombreuses années. Il a publié pour le CRISP trois courriers hebdomadaires: De Pisa 2000 au Contrat pour l'Ecole(2005), Le statut du personnel de l'enseignement libre subventionné(2006), Le statut des directeurs (2007).

TABLE DES MATIERES

L'analyse en un coup d'œil	1
Introduction	3
Chez nous, comment ça se passe ?	4
Le contexte belge en chiffres	4
L'Enseignement belge souffre du syndrome de l'orientation en cascade	4
L'Approche Orientante, un concept venu du Canada	5
L'Approche Orientante, du Québec au Hainaut	5
L'orientation, qu'en disent les institutions ?	5
L'Approche Orientante, basée sur trois piliers	6
Les parents ont un rôle à jouer dans l'orientation	7
Vers une finalité émancipatrice ou utilitariste de l'École ?	8
L'École de demain, faut-il avoir peur d'une approche-métier essentiellement ?	10
Bibliographie	11



INTRODUCTION

Notre système éducatif ne va pas bien. Tous les indicateurs de l'enseignement (PISA, indicateurs de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ...) montrent des faiblesses. Les élèves sont dans un système qui favorise la relégation. De plus, les chiffres du chômage des jeunes sont alarmants. L'ascenseur social est en panne depuis longtemps. Mais comment s'en sortir ? Quel est le rôle de l'école ?

Quelle est la finalité de l'École obligatoire ? Est-elle de permettre à tous les élèves de devenir des citoyens capables de s'insérer dans la société de demain et de la rendre plus conforme à leurs aspirations ou l'École a-t-elle comme ambition majeure de produire des futurs travailleurs adaptés à une société basée sur la rentabilité ?

En d'autres mots, notre enseignement se dirige-t-il vers une finalité émancipatrice ou utilitariste ?

L'orientation est au cœur de ce débat censé fournir des éléments de réponse. Actuellement, le redoublement, pris souvent comme sanction, est habituellement la première réponse structurelle aux difficultés des élèves. Ensuite, l'orientation par AOB (Attestation d'Orientation de type « B » : restriction de section, de forme ou d'option) et par AOC (Attestation d'Orientation de type « C » : restriction de filière ou le redoublement) va à l'encontre de ce que prescrit le Décret Mission. En effet, il prévoit qu'il n'y ait pas de hiérarchie entre les filières.

Selon l'article 10 du Décret Mission⁴: « La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à 1° proscrire toute mesure susceptible d'instaurer une hiérarchie entre établissements ou entre sections et formes d'enseignement organisées dans l'enseignement secondaire;

2° considérer les différentes formes et sections comme différentes manières d'atteindre les objectifs généraux du décret; »

Il y a le Décret et puis la réalité : les restrictions d'accès aux filières les hiérarchisent de fait. « Si tu as des échecs en français, en math et en sciences, tu iras d'abord en option avec peu de math et de sciences, puis, si ça ne va pas, tu iras en technique puis, si ça ne va toujours pas, tu iras en mécanique. Pas de chance en mécanique on a besoin de math! Donc tu vas détester l'école et décrocher! » Caricatural?

Quel tableau peu glorieux de l'offre d'enseignement en Belgique francophone et pourtant, nous sommes loin d'une fiction ...

De ces constats alarmants, une initiative, parmi tant d'autres, a vu le jour. Il s'agit de l'Approche Orientante. Cette approche, provenant du Canada, et diffusée dans la province du Hainaut avec l'aide de l'Université de Mons, montre certes une approche positive de l'orientation mais est-ce pour autant la « recette miracle » ?

⁴ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, D. 24-07-1997, M.B. 23-09-1997, http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_010.pdf.

Le premier objectif de cette approche est de ne plus considérer l'enseignement qualifiant comme un enseignement de seconde zone mais de pouvoir y rencontrer des élèves motivés dans la volonté d'apprendre un métier. Un autre objectif est de proposer un enseignement général (depuis le fondamental) qui sensibilise les élèves à l'éducation aux choix. Cela semble être une voie qui permettrait une orientation positive, basée sur les aspirations des jeunes et non plus sur leurs échecs. Il semblerait tout du moins... parce que si la finalité émancipatrice citoyenne est oubliée dans l'éducation aux choix, nos enfants seront alors de parfaits petits travailleurs adaptés à la société de consommation mais sans regard critique sur elle.

Que voulons-nous pour nos enfants ? Qu'ils soient des adultes heureux et épanouis. N'est-il pas important pour nos enfants qu'ils puissent être outillés pour faire évoluer la société et la rendre plus humaine, plus juste ? Et le plaisir d'apprendre dans tout ça ?

CHEZ NOUS, COMMENT ÇA SE PASSE?

Le contexte belge en chiffres

- Selon les indicateurs de l'enseignement, près de 50% des élèves sont scolarisés dans l'enseignement qualifiant (technique de qualification et professionnel)⁵.
- L'enseignement qualifiant n'est pas nécessairement l'objet d'un premier choix de la part de l'élève. Le choix de l'enseignement professionnel est un choix positif uniquement pour 4.8% des élèves alors que plus de 20% s'y retrouvent⁶.
- Un tiers des élèves choisiraient délibérément leur orientation dans la filière qualifiante⁷.

L'Enseignement belge souffre du syndrome de l'orientation en cascade

On constate que l'orientation vers l'enseignement qualifiant s'opère plus par relégation suite à des échecs que par réelle motivation à se qualifier pour un métier⁸. On observe un « *effet toboggan* » de l'enseignement général, en passant par la filière technique de transition, puis de qualification pour arriver à l'enseignement professionnel. Il s'agit d'une orientation plus excluante qu'orientante!

⁶ Forget, A., L'orientation vers une filière d'enseignement secondaire: choix personnel et déterminisme social, *Actes du deuxième congrès des chercheurs en Education «L'école, dans quel sens?»*, Louvain-La-Neuve, 2002.

⁵ Les indicateurs de l'enseignement, Etnic, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014.

⁷ Franquet, A., Friant, N., Demeuse, M., « (S') orienter dans l'enseignement secondaire technique et professionnel en Communauté française de Belgique : la part du choix. », L'Orientation Scolaire et Professionnelle, 2010, 39(4).

⁸ Grootaers, D., Franssen, A., Bajoit, G., « Mutation de l'enseignement technique et professionnel et différenciation des stratégies éducatives », *Cahiers de la Recherche en Education*, 2001, vol.6, n°1.

« Effet toboggan » [Vitiello, 2008] ou orientation en cascade

Filière 2004-05	Filière 2005-06					
	Général	Technique de transition	Technique de qualification	Professionnel	Total	
Général	88,41%	4,00%	6,89%	0,70%	100%	
Technique de transition	4,65%	72,84%	19,81%	2,70%	100%	
Technique de qualification	0,47%	0,78%	90,57%	8,17%	100%	
Professionnel	0,09%	0,09%	1,13%	98,69%	100%	

Mouvements d'élèves et changements de filière entre l'année 2004-05 dans le deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire (Demeuse et al., 2007, tableau 9, p. 64)

L'APPROCHE ORIENTANTE, UN CONCEPT VENU DU CANADA

L'Approche Orientante, du Québec au Hainaut

En 2009, un voyage d'étude au Québec sur l'Approche Orientante a permis aux pouvoirs politiques, à des chefs d'établissements et une équipe universitaire de réfléchir à l'implémentation de cette approche dans la province du Hainaut. Dans un premier temps, une recherche-action s'est déroulée de 2009 à 2011 dans six établissements, et, dans un deuxième temps, à toutes les écoles relevant du pouvoir organisateur de la Province du Hainaut. Dorénavant, cette approche fait partie du projet éducatif du pouvoir organisateur (CEPEONS Hainaut). D'autres provinces, telles que Liège et le Brabant Wallon, s'intéressent à cette nouvelle approche.

L'orientation, qu'en disent les institutions ?

D'après la définition de l'UNESCO (1992), l'orientation est « le processus permettant à l'individu de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études, de ses formations et de ses activités professionnelles, dans toutes les conjonctures de son existence, avec le souci conjoint du devenir collectif solidaire et de l'épanouissement de sa personnalité et de sa responsabilité.»⁹

Par la suite l'OCDE, en 1996, insistera sur le rôle que joue l'individu dans le processus d'orientation. En effet, il doit être le principal acteur de son avenir.

⁹ Biemar, S., Brasseur, S., François N., O'Flynn M.-P., Etude de la nature et de la mise en place d'un dispositif d'objectivation de la démarche d'orientation au premier degré, *Rapport final de deuxième année de recherche*, FUNDP Namur, Université de Liège, aout 2003.

Selon la définition du Conseil de l'Europe de 2008: « L'orientation est le processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leur parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences. Elle comprend des activités individuelles ou collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière.» ¹⁰

Un avis rendu par le Conseil Supérieur des Centres PMS en Fédération Wallonie-Bruxelles, préconise « le développement tout au long de la scolarité d'une approche éducative de l'orientation, centrée sur la notion de processus, il souhaite souligner l'importance de l'accès à l'information et la capacité de structurer progressivement celle-ci.» ¹¹

On peut en conclure qu'entre les principes et la réalité, il y a de la marge: l'orientation de manière positive, c'est-à-dire centrée sur le choix de l'individu est loin d'être pratiquée. Le choix de la filière de transition ou qualifiante devrait être une décision raisonnée de la part de l'élève. Pourquoi, au regard de notre système actuel de filières, n'est-ce pas le cas? Actuellement, l'orientation n'est souvent que le résultat de la décision d'un conseil de classe, où l'élève « subit » son orientation.

Cela soulève beaucoup de questions : L'approche orientante n'entre-t-elle pas dans la même logique que « l'apprentissage tout au long de la vie », concept prescrivant de pouvoir se reformer, se spécialiser, s'adapter aux différentes formes de la conjoncture socio-économique? L'élève est censé s'orienter positivement mais à quel âge ? Tous les adolescents savent-ils ce qu'ils veulent faire plus tard ? Vous, à leur âge, le saviez-vous ? Et comment donner les moyens de cette « orientation positive » sans repenser la finalité de l'École du XXIème siècle ? Essayons d'y voir plus clair.

L'Approche Orientante, basée sur trois piliers

L'Approche Orientante est une « conception de l'éducation qui tente d'aider les élèves à mieux se connaître, à être davantage motivés sur le plan scolaire, à établir des liens entre leur vécu à l'école et leurs projets de carrière. Elle vise à amener les élèves à développer des projets professionnels par l'intégration de notions liées à l'orientation dans les contenus disciplinaires et les autres activités de vie scolaire et ce, grâce à la collaboration de tous les partenaires impliqués dans l'environnement éducatif ».¹²

¹⁰ Conseil de l'Union Européenne, Résolution du conseil sur « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie », 2905ème session du Conseil Éducation, Jeunesse et Culture. Bruxelles, le 21 novembre 2008.

¹¹ Conseil Supérieur des Centres PMS, Avis relatif à l'orientation en Centres PMS, Avis 34, juin 2013.

¹² Gringas, M., « L'école en chantier : une voie de solution novatrice pour le développement de l'approche orientante », Bulletin d'information continue de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP), 2008, 27(1)1-16.

Elle se base sur trois principes : la connaissance de soi, la connaissance des filières et la connaissance du milieu professionnel. Elle permet le lien entre ces trois connaissances¹³.

LES PARENTS ONT UN RÔLE À JOUER DANS L'ORIENTATION

Le processus d'orientation implique plusieurs acteurs qui sont eux-mêmes en interaction :

- L'élève : il est mis au centre du processus. Il reçoit des outils pour mettre en œuvre des compétences dynamiques (qui lui permettent de s'engager dans une ou plusieurs voies) et cognitives (pour mener une réflexion sur les informations dont il dispose). Attention cependant à ne pas faire peser une responsabilité excessive sur les épaules de l'élève qui doit avoir le doit à l'erreur et même plusieurs fois ? Quelles sont les alternatives prévues par l'approche orientante dans ces cas de figures ?
- Les Centre PMS: ils aident le jeune à se poser des questions sur son orientation. L'orientation constitue une des huit missions des centres PMS.
- Les enseignants : ils jouent un rôle fondamental dans la mise en place d'un environnement scolaire qui donne de l'importance aux activités de réflexion. Celles-ci permettront au jeune de mieux se connaitre.
- Les parents: la famille aide l'enfant et le jeune à sa construction identitaire (y compris professionnelle), si elle est elle-même sensibilisée à cette mission éducative. Toutes les familles ne vont pas pouvoir participer à cette construction. De plus, pour les jeunes, la reproduction sociale des inégalités peut être un frein à un réel choix de vie future: « Fils d'agriculteur, tu seras agriculteur, fille d'enseignante, tu seras enseignante, ... ». Comment dès lors outiller toutes les familles pour éviter « la panne d'ascenseur social » ? De plus, il ne faudrait pas que l'approche orientante serve de prétexte à l'école pour entrer à la maison outre mesure. Il ne faudrait pas que les parents s'entendent dire « Votre enfant ne sait pas s'orienter, vous n'avez pas su l'aider ». Ici aussi, on pourrait alors parler de responsabilité excessive, d'autant plus culpabilisante que chaque parent veut un bel avenir professionnel pour son enfant.

-

¹³ Comtois, M., Le portfolio orientant. Montréal, Québec : Chenelière Education, 2007.

VERS UNE FINALITÉ ÉMANCIPATRICE OU UTILITARISTE DE L'ÉCOLE ?

L'Approche Orientante révolutionnerait-elle les mentalités en matière d'orientation ? Imposerait-elle à l'école de placer l'élève au centre de ses apprentissages ? Responsabiliserait-elle l'élève à devenir l'acteur de son avenir ? Ou au contraire, l'Approche Orientante obligerait-elle l'élève à réaliser très tôt des choix de carrière sans retour possible en arrière ? Et si le jeune fait un choix d'orientation à 14, 15, 16 ans et que plus tard il veut en changer, considérera-t-on que c'est un échec ? Pourrait-il valoriser des compétences qu'il aurait accumulées ?

On peut reconnaitre toutefois que l'Approche Orientante a le mérite de mettre le jeune au centre de ses choix. Le choix de filière ne va-t-il pas de pair avec un certain degré de maturité? Le jeune ne doit-il pas d'abord bien se connaitre et pour cela être confronté à une multitude de formes d'expériences et d'apprentissages ?

Toutes ces questions nous amènent à notre question de départ. Cette approche ne réduiraitelle pas l'École à une finalité utilitariste ou a-t-elle encore l'ambition de préparer des citoyens?

Nico Hirtt, un des fondateurs de l'APED (Appel Pour un Enseignement Démocratique), dénonce deux risques à un enseignement « adéquationniste ». Premièrement, il craint que l'enseignement réduise ses contenus aux attentes des entreprises. Deuxièmement, il met en avant le danger pour l'enseignement de calquer ses niveaux de formation au niveau de qualification requis sur le marché du travail. De cette façon, selon lui, « on appauvrit l'enseignement de sa dimension de former des citoyens » 14. Il constate que l'école favorise de plus en plus les compétences transversales, surtout dans le qualifiant. Est-ce pour accroître l'adaptabilité du futur travailleur au marché de l'emploi ? Ou bien, ce qui est mieux selon Nico Hirtt, est-ce pour donner une formation générale importante afin de donner aux jeunes des outils pour mieux comprendre le monde ? Il pointe d'ailleurs que dans les premiers rapports du Pacte pour un Enseignement d'excellence, il y avait une prise de conscience des risques précédemment cités. Le rapport (du groupe de travail sur le sens, les valeurs, les objectifs et les missions de l'École du XXIème siècle) met en garde contre « certains impératifs socio-économiques qui pourraient entrer en contradiction avec les autres missions de l'école, telles que la maitrise des savoirs fondamentaux et l'émancipation citoyenne » 15. Le principe du « job first »,

¹⁵ Rapport du groupe de travail GT 2 du Pacte pour un enseignement d'excellence : « Sens, valeurs, objectifs et missions de l'école du XXIème siècle », http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2015/01/rapportGT2-VF.pdf, 2015, p.20.

¹⁴ Moreau C., Delmée, P., entretien de Nico Hirtt dans le dossier : « Mieux articuler enseignement, formation et emploi », *magazine PROF*, septembre-octobre-novembre 2015, numéro 27, p.18.

selon lequel les jeunes doivent avoir un métier, peu importe lequel, peu importe les conditions, dessert la finalité émancipatrice de l'école.

Olivier Remels, Secrétaire général de la Fondation pour l'enseignement : "Des analyses (e.a. l'enquête PISA menée par l'OCDE) qui recueillent un large consensus le démontrent: des améliorations sont nécessaires dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, des leviers sont clairement identifiés, qu'il faut activer. Plusieurs d'entre eux reposent sur la collaboration entre les écoles et les entreprises, notamment dans les filières qualifiantes. Ce sont des objectifs communs à tous les partenaires dans la Fondation pour l'Enseignement, qui «catalyse» les bonnes pratiques – déjà appliquées au quotidien par de nombreux professionnels – et propose des outils innovants aux acteurs de terrain, directement utilisables à l'intérieur-même des réseaux d'enseignement" 16. Pour Remels, la préparation des citoyens et l'ouverture au métier ne sont pas deux postures qui s'opposent. Selon lui, il faut décloisonner l'école en donnant l'envie aux élèves de s'identifier à des parcours de vie, notamment dans l'entreprise. Les entreprises, elles, attendent que l'enseignement donne des compétences générales de base et du savoir-être.

Nous nous interrogeons sur ces deux compétences demandées par les entreprises ellesmêmes :

- Cela consiste à acquérir des compétences uniquement de base pour ne pas apprendre au futur travailleur de développer la pensée critique ?
- Des compétences en savoir-être, quel est leur sens ? veut-on en faire des futurs travailleurs « qui ne feraient pas de vague » ?

Nous pensons que ces éléments sont difficilement évaluables et potentiellement discriminatoires. On est loin de la visée émancipatrice de l'école pourtant inscrite dans le Décret Mission qui recommande d' « amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle. » ¹⁷

Bernard De Commer, ancien permanent syndical Setca-SEL, membre du Conseil de l'Enseignement et de la Formation (CEF), nous incite à la vigilance quant à l'idée que l'orientation ne soit « récupérée et pervertie à de fins strictement économiques, ..., à une complète adéquation de l'école aux besoins du marché »¹⁸. Pour lui, « l'élève, l'étudiant doivent rester au cœur du processus, le projet de vie, lentement construit avec eux, au fil du temps, l'objectif prioritaire »¹⁹.

_

¹⁶ Union Wallonne des entreprises, « *Olivier Remels renforce la Fondation pour l'Enseignement* », communiqué de presse, 30 janvier 2014. http://www.uwe.be/uwe/presse/communiques/olivier-remels-renforce-la-fondation-pour-l2019enseignement/

¹⁷ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ..., op. cit., Article 6, §2.

¹⁸ De Commer, B. « Une approche orientante pour l'école ? », Le SEL, 2006, p.4.

¹⁹ Idem.

C'est la variable clé : le temps. Au nom de la rentabilité, notre société ne laisse plus le temps de rien. La croissance n'attend pas.

L'École de demain, faut-il avoir peur d'une approchemétier essentiellement ?

Alors que l'École du XXIème siècle se dessine à l'horizon, à l'heure où le taux de chômage des jeunes est important, à l'heure où notre enseignement est qualifié d' « enseignement qui favorise la relégation », il est temps que l'Enseignement se remette en question et offre à nos enfants des perspectives d'avenir enthousiastes.

L'Approche Orientante met le jeune au cœur de son projet d'orientation scolaire. C'est une première dans l'histoire de l'enseignement. Si on replace cette approche dans une dimension historique, après une approche d'orientation projetée dans le temps avec toute la sélection sociale, culturelle et même sexiste des années 40 et 50, ensuite une approche déjà polytechnique mais très orientante²⁰ pour les élèves des années 60 à 90 (avec l'enseignement rénové), l'orientation actuelle s'inscrit plutôt dans l'action : « *Je suis ce que je fais* ». ²¹

N'est-il pas là le danger de l'utilitarisme ? « *Je n'aurais de valeur que parce que j'apporte quelque chose à la société* » ?

Que fait-on alors de tout ce que l'on apprend ou ce que l'on réalise tout au long de notre vie, qui ne donne rien de rentable économiquement mais qui nous donne du plaisir? De plus, pour beaucoup d'entre nous, le travail, lui-même, est source de satisfaction personnelle.

Pour nos enfants, futurs citoyens, faisons en sorte que l'école soit avant tout un lieu d'émancipation ...

-

²⁰ Fin de 6ème primaire, le Centre PMS effectuait un testing qui orientait l'élève vers l'enseignement secondaire général ou professionnel.

²¹ De Commer, B. « Une approche orientante pour l'école ? » ..., op.cit., p.4.

BIBLIOGRAPHIE

Biemar Sandrine, Brasseur Sophie, François Nathalie, O'Flynn Marie-Paule, Etude de la nature et de la mise en place d'un dispositif d'objectivation de la démarche d'orientation au premier degré, *Rapport final de deuxième année de recherche*, FUNDP Namur, Université de Liège, aout 2003.

Comtois Manon, Le portfolio orientant. Montréal, Québec : Chenelière Education, 2007.

Conseil de l'Union Européenne, Résolution du conseil sur « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie », 2905ème session du Conseil Éducation, Jeunesse et Culture. Bruxelles, le 21 novembre 2008.

Conseil Supérieur des Centres PMS, Avis relatif à l'orientation en Centres PMS, Avis 34, juin 2013.

De Commer Bernard, Une approche orientante pour l'école ?, Le SEL, 2006, p.4.

Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, D. 24-07-1997, M.B. 23-09-1997, http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_010.pdf.

Forget Alexia, L'orientation vers une filière d'enseignement secondaire: choix personnel et déterminisme social, *Actes du deuxième congrès des chercheurs en Education «L'école, dans quel sens?»*, Louvain-La-Neuve, 2002.

Franquet Alexandra, Friant Nathanaël, Demeuse Marc, « (S') orienter dans l'enseignement secondaire technique et professionnel en Communauté française de Belgique : la part du choix. », L'Orientation Scolaire et Professionnelle, 2010, 39(4).

Gringas Marcelle, « L'école en chantier : une voie de solution novatrice pour le développement de l'approche orientante », Bulletin d'information continue de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP), 2008, 27(1)1-16.

Grootaers Danielle, Franssen Abraham, Bajoit Guy, « Mutation de l'enseignement technique et professionnel et différenciation des stratégies éducatives », Cahiers de la Recherche en Education, 2001, vol.6, n°1.

Les indicateurs de l'enseignement, Etnic, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014.

Moreau Catherine, Delmée, Patrick, entretien de Nico Hirtt dans le dossier : « Mieux articuler enseignement, formation et emploi », magazine PROF, septembre-octobre-novembre 2015, numéro 27, p.18.

Rapport du groupe de travail 2 du Pacte pour un enseignement d'excellence: « *Sens, valeurs, objectifs et missions de l'école du XXIème siècle* », http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2015/01/rapportGT2-VF.pdf, 2015, p.20.

Union Wallonne des entreprises, «Olivier Remels renforce la Fondation pour l'Enseignement», communiqué de presse, 30 janvier 2014. http://www.uwe.be/uwe/presse/communiques/olivier-remels-renforce-la-fondation-pour-l2019enseignement/